

Emplois fictifs du RPR : le principal syndicat d'employés de la Ville de Paris veut se porter partie civile après que les élus parisiens aient validé le protocole d'indemnisation dans l'affaire des emplois fictifs. En votant ce protocole, la mairie de Paris se retire en effet automatiquement de sa constitution de partie civile, la seule de la procédure. Or, les principaux groupes politiques (PS, PCF-PG, UMP, Nouveau Centre), ont **voté pour** cette solution (!), visant à indemniser la Ville à hauteur de 2,2 millions d'euros dans la procédure judiciaire des emplois fictifs pour lesquels l'ancien maire Jacques Chirac doit comparaître en correctionnelle fin 2010 ou début 2011.

Dans un communiqué - paru vendredi 24 septembre - , le syndicat parisien Supap-FSU annonce son "souhait de se porter partie civile si la Ville de Paris retire sa plainte comme le prévoit l'accord passé entre Bertrand Delanoë, Jacques Chirac et l'UMP". Selon le Supap-FSU, "si la Ville de Paris retire sa plainte et compte tenu de la position du ministère public qui requiert un non-lieu, il est probable que le procès du principal organisateur des emplois fictifs parisiens ne se tiendra plus". Il rappelle qu'il "a le devoir de défendre les personnels et le service public" et estime "que ceux-ci ont été gravement lésés par la rétribution d'emplois fictifs".

"Les sommes dépensées représentent des dizaines d'emplois, qui auraient pu améliorer le service public et les conditions de travail des agents", selon le syndicat. "C'est pourquoi le syndicat Supap-FSU souhaite se porter partie civile dans cette affaire pour que le procès ait lieu" ajoute-t-il.